

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU  
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 novembre, à 10h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

**Etaient présents :**

Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Corinne JALLAIS, M. Jean-Marie LAVAT, Mme Chantal RENAUD, M. Marc MARTIN, Mme Corinne RENOULEAU, M. René TRUET, M. Philippe COURTEMANCHE, Mme Caroline MEZIN, M. Philippe PEAN, Mme Florence GUINAULT, M. José DURO, Mme Caroline JALLAIS, M. Jacques BRAULT, M. Alain SCHNEL, Mme Laëtitia BERMELL, Mme Muriel PHILIPPON-BOUQUET.

**Etaient excusés:** Mme Roseline DAGNAS

**Etaient absents :** M. Claude BUNET

**Absents représentés :** Mme Michèle DUCHESNE donne pouvoir à M. Marc MARTIN, M. Jean-Michel UHART donne pouvoir à M. Jean-Marie LAVAT, Mme Delphine BARRAULT donne pouvoir à M. Philippe PEAN,

**Secrétaire de séance :** Mme Corinne RENOULEAU

*Date de convocation : 25 novembre 2014*

*Elus en exercice : 23*

*Quorum : 12*

*Présents : 18*

*Absents : 2*

*Pouvoirs : 3*

*Votants : 21*

Madame le Maire ouvre la séance à 10h00.

**Ordre du jour**

Désignation du Secrétaire de séance

5. Administration générale/Sécurité

6. Intercommunalité

7. Ressources humaines

7.1 - Convention de stage avec le Lycée Emile Delataille de Loches

7.2 - Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique

8. Finances/Commande publique

9. Activités scolaires et périscolaires

10. Petite enfance/jeunesse

11. Affaires sociales

12. Tourisme/Culture/Fêtes et Cérémonie/Sports/Vie associative

13. Urbanisme

14. Environnement

15. Eau/Assainissement

16. Voirie/réseaux/Eclairage public

17. Bâtiments/Patrimoine

17.1 - Accord de principe pour l'installation d'un relai haut débit sans fil sur le château d'eau de Coulaines

18. Questions diverses

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Corinne RENOULEAU, 6<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la Vie Scolaire et Educative, est désignée secrétaire de séance.

## 7 - RESSOURCES HUMAINES (*Rapporteur Angélique DELAHAYE*)

**Objet** : Convention de stage avec le Lycée Emile Delataille de Loches (*Rapporteur Angélique DELAHAYE*)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une élève, en seconde BAC PRO Gestion-Administration au Lycée Emile Delataille de Loches a, par courrier en date du 24 octobre 2014, sollicité Madame le Maire pour effectuer un stage professionnel de trois semaines du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2014 au sein des services municipaux.

Ce stage professionnel nécessite la signature d'une convention avec le Lycée Emile Delataille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'accueil de ce stagiaire au sein des services municipaux du 1<sup>er</sup> au 19 décembre 2014 ;
- d'approuver les termes de la convention de stage ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

**Objet** : Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe dans le cadre du recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (*Rapporteur Angélique DELAHAYE*)

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que cette création de poste ne pouvait attendre le Conseil Municipal du 12 décembre, car l'agent de surveillance de la voie publique intégrera les services de la commune le lundi 8 décembre prochain. Il est urgent, rappelle Mme le Maire, de remettre un peu d'ordre et de civilité dans la commune.

Ce futur agent sera tout de même présent le dimanche matin 7 décembre à l'occasion du marché de Noël pour une prise de contact avec la population.

Madame le Maire rappelle les principales missions de l'agent de surveillance de la voie publique à savoir :

- Assurer la sécurité aux heures d'entrée et de sortie d'école (matin, midi et soir) à l'école élémentaire
- Constater les infractions relatives à l'arrêt/stationnement interdit, gênant ou abusif
- Constater contraventions de défaut d'assurance sur le véhicule
- Constater contraventions relatives à la propreté des voies et espaces publics
- Constater les infractions relatives aux bruits de voisinage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps complet au sein de la filière Police Municipale.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Filières	Temps de travail	Catégories	Emplois créés	Emplois pourvus	Emplois vacants
<b>Filière administrative</b>					
Attaché	complet	A	1	1	0
Rédacteur	complet	B	1	1	0
Adjoint administratif territorial de 1e classe	complet	C	2	2	0
Adjoint administratif territorial de 2e classe	complet	C	1	1	0
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation territorial de 2e classe	complet	C	1	1	0
Adjoint d'animation territorial de 1ère classe	32,81/35e	C	1	1	0
Adjoint d'animation territorial de 2e classe	30,78/35e	C	1	1	0
Adjoint d'animation territorial de 2e classe	27,30/35e	C	1	1	0
Adjoint d'animation territorial de 2e classe	5,12/35e	C	1	1	0
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>Filière police municipale</b>					
Adjoint administratif territorial de 2 <sup>e</sup> classe	complet	C	1	0	1
<b>Total</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière médico-sociale (sous filière sociale)</b>					
<u>École maternelle</u>					
ATSEM* principal de 2e classe	30,63/35e	C	1	1	0
ATSEM* principal de 2e classe	28,53/35e	C	1	1	0
ATSEM* de 1e classe	complet	C	1	1	0
ATSEM* de 1e classe	complet	C	1	1	0
<b>Total</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>					
<u>Services techniques</u>					
Technicien principal de 1e classe	complet	B	1	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	complet	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 2e classe	complet	C	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2e classe	complet	C	4	4	0
<b>Sous-total</b>			<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<u>Transport scolaire</u>					
Adjoint technique principal de 2e classe	29,10/35e	C	1	1	0
<b>Sous-total</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Adjoint technique territorial de 2e classe	complet	C	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2e classe	31,50/35e	C	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2e classe	26,50/35e	C	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2e classe	23,50/35e	C	1	1	0
<b>Sous-total</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>			<b>26</b>	<b>26</b>	<b>0</b>

\* ATSEM : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

**17 - BÂTIMENTS/PATRIMOINE (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)**

**Objet** : Accord de principe pour l'installation d'un relai haut débit sans fil sur le château d'eau de Coulaines (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Conseil Général d'Indre et Loire a décidé de développer les accès à l'Internet moyen et haut débit pour tous les administrés du Département. La mise en place de ce dispositif d'aménagement numérique du Département nécessite l'installation de matériels de télécommunications sur certains points hauts du territoire départemental et notamment sur les châteaux d'eau.

La société R'Lan a pour objet social d'établir, d'exploiter et de commercialiser des réseaux de télécommunications notamment par voie hertzienne afin de fournir le « très haut débit » Internet aux habitants de 66 communes d'Indre et Loire. La mise en place d'un tel dispositif permettra de proposer une alternative à la fibre optique et de couvrir ainsi plus largement le territoire de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un accord de principe pour l'installation d'un relai haut débit sans fil sur le château d'eau de Coulaines sous réserve des résultats de l'étude de faisabilité réalisée par la société R'Lan.

**18 - QUESTIONS DIVERSES**

**Questions d'ordre général ne donnant pas lieu à délibération.**

↳ Information sur la réception des deux véhicules électriques

Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers sur la réception, le 18 novembre dernier, de deux véhicules électriques communaux qui a fait l'objet d'un article dans la Nouvelle République. Ces véhicules se verront apposer le nouveau logo de la commune. Logo qui a également fait l'objet d'un article dans la Nouvelle République mais dans lequel il manquait le logo. Madame le Maire précise qu'une demande de rectificatif a été faite.

↳ Délégation de fonction et de signature

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que les arrêtés de délégation de fonction et de signature de Madame Corinne Jallais (2<sup>e</sup> Adjointe) et de Madame Corinne Renouveau (6<sup>e</sup> Adjointe) ont été modifiés, Madame Jallais est désormais en charge de la gestion du cimetière. Lors du prochain Conseil Municipal, les commissions « Vie Scolaire et Educative » et « Vie Sociale » seront modifiées en conséquence.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 10h30.

**Vu pour être affiché,**

**Le Maire,  
Député Européen**

**Angélique DELAHAYE**